

Communiqué de presse

16 juin 2014

Leberngasse 9
Postfach
4603 Olten

Telefon 062 206 06 16
Telefax 062 206 06 07

kontakt@egw-ccl.ch
www.egw-ccl.ch

Rapport annuel et assemblée générale de la Centrale d'émission CCL: Prêts de longue durée avantageux pour les coopératives d'habitation à haute solvabilité

La Centrale d'émission pour la construction de logements CCL a lancé six nouvelles émissions en 2013, pour un montant total d'environ 400 millions de francs, et a remboursé la série 20 pour une somme de 172 millions. Par conséquent, le solde des emprunts ouverts a augmenté de 228 millions pour atteindre 2'364 millions; ils se répartissent entre 311 maîtres d'ouvrage d'utilité publique et aident à financer à long terme et avantageusement 26'551 logements.

Assemblée générale du 12 juin 2014 à Olten

L'assemblée générale a approuvé le rapport et les comptes de l'exercice 2013. Un double rapport a par ailleurs été introduit avec l'adaptation des normes modifiées régissant la présentation des comptes. Les bons résultats de l'année permettent une nouvelle consolidation substantielle de la coopérative.

L'organe de révision externe mandaté pour l'analyse des comptes annuels a attesté que les 311 maîtres d'ouvrage d'utilité publique participant aux emprunts de la CCL ont une excellente solvabilité. Dans le rating annuel, 85% d'entre eux, qui détiennent 99,5% des emprunts en cours, ont obtenu la note 1 ou 2 sur 4.

Un nouveau crédit-cadre pour le cautionnement de la Confédération sera nécessaire

Les emprunts de la CCL sont généralement d'une durée de 10 ou 15 ans et 1% plus avantageux que des hypothèques fixes comparables. La raison en est à rechercher principalement dans le cautionnement solidaire de la Confédération. Le montant de cautionnement respectif ne peut pas être engagé à nouveau après l'échéance d'un emprunt; c'est pourquoi, et aussi parce que la demande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique pour des emprunts CCL est très élevée, le crédit-cadre de 1'400 millions de francs accordé en 2011 est déjà en voie d'épuisement. Il ne suffira que jusqu'en 2015.

Par conséquent, il est probable qu'après la pause d'été, le Conseil fédéral présente à nouveau un projet aux Chambres fédérales. La première Chambre devrait traiter de cet objet durant la session d'hiver et la deuxième au printemps. A cette occasion, le projet devra passer l'obstacle du «frein à l'endettement» devant les deux Conseils.

Sur www.egw-ccl.ch, vous trouverez le rapport annuel 2013 ainsi que des données et graphiques actuels portant sur l'activité de la CCL. **Si vous avez des questions complémentaires** au sujet de ce communiqué de presse ou de la CCL en général, veuillez vous adresser à **M. Guido Gervasoni, directeur de la CCL, 062 206 06 16.**